

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet  
55840 Thierville-sur-Meuse**DÉLIBÉRATION N° 20250318\_11**  
**SÉANCE DU**  
**mardi 18 mars 2025**

Le **18/03/2025 à 18h30**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Claude ANTION, Maire

**Présent(s) :**

Claude ANTION - Jean-Paul COURTOIS - Christine GÉRARD - Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Mathilde BAUGNON - Cyrielle CARRÉ - Lazare CITONY - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Christian GARNIER - Véronique GILLARDIN-THOMAS - Philippe HENRY - Josiane LECLERCQ - Bruno NICKLAUS - Fabien PIERSON - Sandrine PIGEARD - Yves SCHUMANN - Odile THOUVENIN

**Absent(s) :****Ont donné pouvoir :**

Jean-Luc ANCEAUX à Jocelyne BUARD CHAMPESME - Nordine KEROUH à Mathilde BAUGNON - Gilles LEFEBVRE à Christian GARNIER - David PAUCHET à Philippe HENRY

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 19	Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 4	<b>Votant(s) : 23</b>

**Secrétaire de séance :** Raphaël CHAZAL

**OBJET : Collège Saint-Exupéry : Acquisition de la parcelle cadastrée AT 591**



Par courrier en date du 29 janvier 2025, le Département nous indique que :

- l'article 213-2 du Code de l'Education prévoit que « le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ». Cette compétence s'exerce directement au droit de 20 établissements en Meuse dont quatre sont à ce jour la propriété totale ou partielle du Département.
- l'article 29 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 a modifié le Code de l'Education et précisé que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires ».
- par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil général avait validé le principe de transfert de douze collèges. Depuis, trois collèges ont d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert au Département. Le Conseil départemental a délibéré lors de sa séance du 6 juillet 2023 et acté le principe de transfert des 16 collèges restants, dont le collège Saint-Exupéry implanté sur les parcelles cadastrées AT 591 à AT 596 qui sont notre propriété.

Par courrier reçu le 14 février dernier, le Département renouvelle la volonté du Département de la Meuse de bénéficier du transfert en pleine propriété du collège Saint-Exupéry à Thierville-sur-Meuse, et ce à titre gracieux.

Ce transfert ne porte que sur la parcelle cadastrée AT 591.

Cette emprise a fait l'objet d'une estimation des services de France domaines en date du 4 décembre 2024 (avis annexé).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte administratif de transfert de propriété.

*En annexe : avis du service des domaines + acte administratif de transfert de propriété + plan de situation*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,**

- autorise le Maire à signer l'acte administratif de transfert de propriété.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



Claude ANTION

*Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 12/03/2025.*



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 055-215505058-20250318-20250318\_11-DE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.*



Publié le : 03/06/2025 11:49 (Europe/Paris)

Par : ANTION Claude

[https://www.intramuros.org/thierville-sur-meuse/documents\\_administratifs/31535](https://www.intramuros.org/thierville-sur-meuse/documents_administratifs/31535)